



ENGAGÉ·E·S POUR

seine saint denis

LE DÉPARTEMENT

S'engager, avoir confiance, se perfectionner, se projeter, ici chacun·e a les moyens de prendre en main sa carrière et d'être utiles. Ici, chaque expérience fait progresser et est valorisée. Ici, on se forme, on expérimente, on gagne en responsabilités. Ici, quand on est utile aux autres, on est aussi utile à soi-même.

DES APPRENTI·E·S AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE F/H

Présentation de la direction

Aux côtés des 3 services de la Direction de l'Enfance et de la Famille (PMI, ASE et SAG) le service des crèches conduit la politique d'accueil de la petite enfance dans ses 54 établissements soit près de 3000 places implantées sur 22 communes de la Seine Saint Denis.

Conformément aux orientations départementales et inscrit dans le cadre de la convention cadre avec la CAF, le service des crèches tend à améliorer les réponses données aux besoins des familles tout en maintenant son ambition qualitative de l'accueil.

L'amplitude d'ouverture des crèches départementales : de 07h00 à 18h45, un roulement est organisé au sein de la crèche (ouverture, horaire intermédiaire, fermeture).

Missions principales

Sous la responsabilité du maître d'apprentissage et dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'apprentissage, vous participerez aux missions suivantes :

- Accueillir l'enfant et sa famille. Impulser et entretenir une relation de confiance avec la famille, échanger, rassurer et procéder aux transmissions écrites et orales.
- Respecter l'enfant et répondre à ses besoins fondamentaux. Garantir sa sécurité physique et affective. Assurer les soins, les repas et les activités quotidiennes. Aider à la prise des médicaments dans le cadre du protocole établi. Favoriser l'autonomie et l'éveil culturel.
- Observer l'enfant individuellement et en groupe dans le but d'adapter et de personnaliser sa prise en charge au sein de la crèche.
- Participer à la dynamique d'équipe de la crèche notamment au travers de la participation à l'organisation du travail quotidien, à des réunions, à des projets et à des temps d'échange autour des enfants.

Profil recherché

Nombre de contrats d'apprentissage : 10 à compter de la rentrée de septembre 2024

Niveau d'études : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture

Compétences requises :

- Savoir prendre en charge l'enfant, individuellement et en groupe,
- Savoir assurer sa sécurité physique et affective à chaque moment de la journée,
- Savoir développer et promouvoir des activités d'éveil,
- Savoir réaliser les soins courants.

Informations complémentaires et atouts rh

Le contrat d'apprentissage du secteur public est ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans, sans limite d'âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés (RQTH). **Attention le contrat de professionnalisation ne peut être conclu avec un établissement du secteur public.**

Les atouts rh

Le Département accorde une grande importance au bien-être de ses agent·e·s. Ainsi, en rejoignant notre collectivité, vous bénéficierez notamment :

- de tarifs avantageux sur un catalogue de loisirs et de sorties culturelles (théâtre, concerts, voyages...) grâce au comité des oeuvres sociales du Département (CDOS) ;
- de prix imbattables pour des activités sportives (muscultation, sophrologie, aquagym, futsal, danse...) grâce à l'association sportive des agent·e·s du Département ;
- Vous bénéficiez d'un accompagnement bienveillant ;
- d'aides pour le transport : conditions avantageuses pour louer un vélo électrique, primes pour le covoiturage ou les déplacements à vélo, cumulables avec le remboursement de 75 % du pass Navigo ;
- de 25 jours de congés annuels ;
- des opportunités d'emplois dès la fin de la formation